



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 32881

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fait que, pour la première fois, la France a perdu en 2007 son rang de premier exportateur mondial de vin. En effet, nos ventes à l'étranger sont désormais dépassées par celles des producteurs espagnols et suivies de près par celles de l'Italie. De plus, à l'exception des grands châteaux et des grands crus, nos vins français sont fortement concurrencés par les vins dits « du nouveau monde », comme ceux d'Afrique du sud, d'Argentine ou encore d'Australie. Ainsi, de 33 % au début des années 1990 de parts de marché mondial, nous sommes passés à 19 % en 2007. Avec 240 000 emplois permanents et un marché à l'exportation de 7 milliards en 2007, la filière vinicole représente un pan important de notre économie et un élément essentiel de la renommée de notre pays. Les distorsions de fiscalité, de législation sur le droit du travail, les hausses des matières premières, etc. pèsent fortement sur la concurrence de nos entreprises. Par conséquent, il souhaiterait connaître les mesures pouvant être prises pour soutenir la filière vinicole française afin de renforcer sa compétitivité.

Texte de la réponse

Les exportations françaises de vins et de spiritueux jouent un rôle décisif dans le solde positif de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires. Ce secteur économique rivalise même dans sa fonction exportatrice avec des productions industrielles prestigieuses. En 2007, les exportations de vins en volume ont atteint 15 151 576 hectolitres, et celles de spiritueux 4 236 000 hectolitres. Les exportations en valeur de vins et spiritueux s'élèvent à 9 485 475 euros. Ces chiffres représentent les meilleurs résultats des dernières années. Dans la prévision pour les sept premiers mois de 2008, si les exportations de vins se replient en volume, elles poursuivent leur progression en valeur : les exportations de janvier à juillet 2008 ont gagné près de 10 % par rapport à la même période en 2007. Toutefois, le décalage entre volume et valeur reste significatif d'un affaiblissement de la capacité française à répondre à la demande mondiale sur certains segments de marché et certaines destinations. Ce constat impose à la France d'optimiser la mise en oeuvre des mesures de la nouvelle organisation commune de marché vitivinicole arrêtée en 2008 par le Conseil des ministres européens de l'agriculture. Pour son application, le Gouvernement a établi un programme d'aide dont une des mesures principales concerne la promotion sur les marchés des pays tiers, là où les perspectives de développement sont les plus prometteuses. La France a prévu de réserver à ce volet 40 millions d'euros pour les campagnes collectives des interprofessions et les actions des entreprises dès 2008-2009. À terme, en 2013, le Gouvernement prévoit d'allouer 75 millions d'euros de fonds communautaires à l'ensemble de la promotion. Cet accroissement du soutien européen permettra parallèlement aux opérateurs et à l'État, par le biais de l'office agricole en charge du vin, de dégager des moyens nouveaux pour la promotion dans les pays de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32881

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8912

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10402